DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES

Saleilles

***Nombre de membres***
Afférents au Conseil Municipal : 29
En exercice : 29
Qui ont pris part à la délibération : 29
***Date de la convocation*** : 16/10/2026
***Date d'affichage*** : 16/10/2026

# *DELIBERATION N° 095/2026*
# *DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SALEILLES*
# *SEANCE DU 22 OCTOBRE 2026*

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jordi Delclos, Maire de la Commune.

**Présents** : Jordi DELCLOS – Yannick CALLAREC – Marie-Aude PECH – Benoit MARFIN – Bénédicte SARASSAT – Nicolas ROBLES – Caroline PICCOLO – Marc MODICA – Diana IBANEZ – Bernard MASSINES – Patricia LETTERIO – Marie-José FERNANDEZ – Dominique HALET – Antoinette SEVILLA – Pierre-Yves MONTOYA – Nathalie PRIETO – François-Pierre BLANC – Philippe LOPEZ – Cécile DUPEYRON – Céline GARCIA – Virginie MURILLO – Robert TARDA – Armand CHAUVET – Sonia MAC VEIGH – Céline AURIACH – Fabrice RALLO – Florence MICOLAU

**Pouvoirs** :
- Cyril ROLDAN donne pouvoir à Caroline PICCOLO
- Stéphane LE COQ donne pouvoir à Fabrice RALLO

**Absent** : NEANT

**Secrétaire de séance** : Monsieur Yannick CALLAREC

**OBJET : Dénomination du giratoire à l'intersection du boulevard Antoine Casenobe et de l'avenue de Perpignan, près de l'hôtel de ville.**

M. François Pierre Blanc, conseiller municipal délégué aux cérémonies, à la mémoire et aux anciens combattants, indique à l'assemblée qu'il conviendrait de dénommer le giratoire citée en objet comme cela fut fait pour l'ensemble des giratoires de la commune.

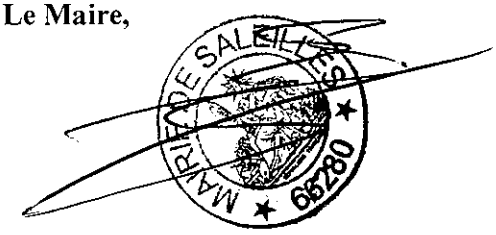
Après avoir exposé la pertinence de la dénomination de ce « Giratoire de la République » en ces temps agités et de ce lieu symbolique près de l'hôtel de ville, il propose de dénommer ce rond-point à l'intersection du boulevard Antoine Casenobe et de l'avenue de Perpignan sur cet axe principal de la commune, « Giratoire de la République », et d'indiquer son nom avec des panneaux idoines.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. François Pierre Blanc et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés :

- **Décide** de dénommer le giratoire à l'intersection du boulevard Antoine Casenobe et de l'avenue de Perpignan, « Giratoire de la République » et d'indiquer son nom avec des panneaux idoines positionnés sur ce giratoire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

**Le Maire,**




**Jordi Delclos**

Publication le : 27 OCT. 2026

Accusé de réception en préfecture
066-216601898-20261022-del-095-2026-DE
Date de télétransmission : 23/10/2026
Date de réception préfecture : 23/10/2026